



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 17235

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les difficultés financières que traversent les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le retard important dans le versement des fonds dus par l'Etat à ces associations entraîne souvent de graves problèmes de trésorerie. Il lui cite le cas des CEMEA de Lorraine dont les subventions pour 1994 ne sont pas mandatées à ce jour. Il est donc important que l'Etat honore rapidement ses engagements en versant les subventions prévues. Il lui demande d'intervenir pour assurer un versement rapide de ces subventions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur les difficultés de l'association CEMEA Lorraine. Début avril 1994, la direction régionale de la jeunesse et des sports a transmis, à l'association CEMEA Lorraine, sa convention pour signature. Celle-ci n'a pas répondu depuis plusieurs mois, ce qui explique le retard apporté sur le versement des fonds à cette association. Depuis, la signature de la convention par l'association a permis au service régional d'instruire le dossier et d'engager les financements auprès du trésorier payeur général.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17235

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 octobre 1994

Question publiée le : 1er août 1994, page 3854

Réponse publiée le : 7 novembre 1994, page 5560